



## AVIS PUBLIC

### RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Avis public est par la présente donné par la soussignée conformément à l'article 956 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Labelle sera tenue à l'endroit ordinaire des séances du conseil à 19 h 30 le 20 décembre 2021 pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations.

Toute question peut être adressée préalablement au conseil par courriel à l'adresse [ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca) qui y répondra lors de la séance.

**DONNÉ** à Labelle, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2021

La directrice générale et greffière-trésorière,

Claire Coulombe